

en cause des produits tels que le magnésium, l'acier au carbone, le bois d'œuvre résineux, les tiges de fil d'acier, le blé dur et le blé de force roux de printemps. Au cours de cette même période, quatre décisions ont été rendues par des groupes spéciaux à la suite de l'examen de différends portant sur le magnésium et le bois d'œuvre résineux. Une affaire portant sur le magnésium a été menée à terme et deux autres portant sur des déterminations de dumping concernant du blé dur et du blé de force roux de printemps ont été retirées.

Une procédure de contestation extraordinaire mettant en cause les États-Unis et le Canada et portant sur le magnésium pur provenant du Canada est toujours en cours. Un autre cas porté devant un comité de contestation extraordinaire a été réglé; ce dernier mettait en cause les États-Unis et le Mexique, et portait sur le ciment Portland gris et le clinker en provenance du Mexique.

### **Comité nord-américain sur le commerce de l'acier**

Le 6 octobre 2003, les partenaires de l'ALENA ont annoncé la création du Comité nord-américain sur le commerce de l'acier. Le 21 novembre, ce comité s'est réuni à Mexico pour sa réunion d'inauguration. Composé de représentants des trois gouvernements membres de l'ALENA et de représentants de l'industrie nord-américaine de l'acier, il constitue un forum utile au sein duquel les participants pourront discuter de questions commerciales multilatérales, trilatérales et bilatérales relatives à l'acier et à son commerce. Les membres du comité ont constitué un mécanisme de consultation par lequel les situations susceptibles de provoquer des frictions commerciales en Amérique du Nord pourront être désamorçées. Sa prochaine réunion est fixée à mai 2004, à Ottawa.

### **Normes et mesures connexes**

Le Canada poursuit un dialogue constructif avec les États-Unis, plus particulièrement dans le cadre du Comité des mesures normatives de l'ALENA. Le Canada pense qu'il faut réduire au minimum le fardeau réglementaire national qui pèse sur l'industrie, tout en permettant à cette dernière d'adopter ses propres règlements dans le contexte d'un marché nord-américain de plus en plus intégré.

Les quatre sous-comités sectoriels de l'ALENA (les automobiles, les transports terrestres, les télécommunications et les textiles) sont également d'excellentes tribunes de

coopération trilatérale dans le domaine des normes et des règlements. Les sous-comités sur les transports terrestres et l'étiquetage des textiles s'emploient à la création d'un programme de travail visant à harmoniser les normes et à faciliter le commerce. Ils ont accompli d'importants progrès pour ce qui est de la conformité dans la construction et la conduite des camions ainsi que de l'étiquetage des produits du textile. Dans les secteurs des télécommunications et de l'automobile, où les normes sont généralement complémentaires, les sous-comités essaient d'accroître la coopération bilatérale, tout en améliorant la coordination des activités des forums internationaux.

Le Canada souhaite que les États-Unis mettent en œuvre l'intégralité de leurs engagements sub-fédéraux dans le cadre de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout en visant une amélioration ou une modernisation des mesures normatives sub-fédérales américaines afin qu'elles soient mieux adaptées au volume et à la variété de nos échanges commerciaux de produits manufacturés. Le Canada cherche également à accroître le dialogue bilatéral aux niveaux provincial et des États afin de favoriser les activités de coopération dans le domaine de l'élaboration des normes et des règlements.

En fournissant des efforts de collaboration soutenus avec les États-Unis et le Mexique, le Canada continuera d'encourager et de faciliter l'adoption de normes et de mesures connexes compatibles, y compris l'élaboration et l'usage de normes facultatives pour le marché nord-américain, en tant que substituts aux exigences réglementaires nationales. La réussite de ces efforts exercerait des répercussions positives sur notre commerce trilatéral.

## *États-Unis*

### **Aperçu**

Le Canada est le principal partenaire commercial des États-Unis et vice-versa. La valeur des produits et des services qui franchissent chaque jour notre frontière se chiffre à environ 1,8 milliard de dollars. Entre 1993 et 2003, le commerce bilatéral du produits a augmenté à un taux moyen annuel d'environ 7,2 %. En 2003, la valeur des exportations canadiennes de marchandises vers les États-Unis s'est élevée à 328 milliards de dollars, tandis que celle des importations en provenance des États-Unis a